



## EXTRAITS PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

---

*(L'intégralité du procès-verbal est consultable en mairie.)*

**Présents** : Lorraine BUISSON, Caroline CHAMBONNIERE, Francis ESCALLIER, Roger MAMO, Roland MULLER, Jacqueline SIMON.

- **Absents** : Christian BOREL (procuration à MAMO Roger), Joseph FAURE, Laurent REYNAUD (procuration à MULLER Roland), André ROULET.

### Contenu

1. Approbation du PV précédent	1
2. Stèle du Souvenir.	1
3. École : Rythmes scolaires.	2
4. École maternelle : Départ à la retraite de Madame ABASQ.	2
5. Accueil d'une nouvelle enseignante en classe maternelle et au cours préparatoire.	3
6. Syndicat intercommunal routier de Chorges	3

#### 1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

Le PV du Conseil du 30 mai 2017 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

#### 2. STÈLE DU SOUVENIR.

Le 27 juin 2011 le conseil municipal, sur proposition du maire, avait sollicité du conseil général l'attribution d'une subvention pour l'érection d'une stèle en hommage aux enfants de Montgardin morts pour la France.

Le 23 mai 2017, Madame Valérie ROSSI et Monsieur Joël BONNAFFOUX, conseillers départementaux, ont informé le maire que dans le cadre de l'enveloppe cantonale qui leur a été attribuée par le conseil départemental (délibération 6160 du 14 mars 2017) ils ont souhaité soutenir l'action de la commune dans l'aide au financement voté lors de la commission permanente du département qui s'est tenue le 23 mars 2017.

Le montant de cette subvention d'investissement s'élève à 3000 €.

Par son courrier du 4 juin 2017 le maire a adressé au deux conseillers départementaux ses remerciements.

### **3. ÉCOLE : RYTHMES SCOLAIRES.**

Le Maire expose :

Un projet de Monsieur le 1<sup>er</sup> Ministre, établi sur proposition du Ministre de l'Éducation Nationale, prévoit que le directeur académique des services de l'éducation nationale peut autoriser, à la demande d'une commune, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D 521-10.

Dans le respect de la procédure imposée, le maire a consulté le 11 juin 2017 les parents d'élèves concernés.

Cette consultation a donné les résultats suivants :

- 75 % des parents qui seront présents l'année prochaine souhaitent un retour aux 4 jours de classe.
- Parmi ces personnes favorables à la semaine de 4 jours, 85 % souhaitent ce retour effectif dès la rentrée 2017.

Le conseil d'école réuni le 19 juin 2017, après que chacun ait donné son point de vue et après avoir évalué les aspects positifs et négatifs des deux dispositifs, a émis un avis favorable à la demande de modification des horaires scolaires sur quatre jours.

Les horaires retenus sont les suivants :

Matin : 8h30-12h00/Pause méridienne : 12h00-14h00/Après-midi : 14h00-16h30.

Entendu l'exposé du maire,

- Considérant l'avis favorable des parents ;
- Considérant l'avis favorable du conseil d'école ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite M. le directeur académique des services de l'éducation nationale d'accorder à l'école de Montgardin l'autorisation de modifier la semaine scolaire sur quatre jours avec les horaires suivants :

lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-12h00/Pause méridienne/14h00-16h30.

### **4. ÉCOLE MATERNELLE : DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME ABASQ.**

Mme ABASQ, enseignante à l'école maternelle et au cours préparatoire depuis plus de 15 ans a fait valoir ses droits à la retraite.

Lors du conseil municipal du 29 mars 2017, sur proposition du maire, le conseil municipal a décidé d'offrir un cadeau à la future retraitée à l'occasion du pot de départ en son honneur qui se tiendra en clôture de la fête de l'école le 30 juin 2017 à 18h00.

## **5. ACCUEIL D'UNE NOUVELLE ENSEIGNANTE EN CLASSE MATERNELLE ET AU COURS PRÉPARATOIRE.**

Dès la rentrée 2017, Madame ABASQ sera remplacée par Mme MOBUS (enseignante titulaire de la classe maternelle-CP).

À cette occasion et profitant de la réorganisation des horaires de la semaine scolaire, le conseil municipal a décidé de modifier comme suit à compter de la rentrée scolaire 2017 l'emploi du temps de l'employée communale remplissant les fonctions d'ATSEM auprès de l'enseignante :

*Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30-14h00/15h00 à 16h30 soit 32h00 par semaine au lieu de 31h00 actuellement pratiquées.*

Ce changement d'horaire a été décidé après consultation de l'intéressée et avec son accord.

## **6. SYNDICAT INTERCOMMUNAL ROUTIER DE CHORGES**

Francis ESCALLIER et Roland MULLER délégués auprès du Syndicat Routier de Chorges font le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 19 juin 2017 au sujet de la prochaine dissolution de ce syndicat.

Dès réception du compte rendu de cette réunion le Conseil municipal se prononcera sur les suites qu'il conviendra de prendre notamment en matière de fauchage et de débroussaillage.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21h25

Le Maire

Roger MAMO

